

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3269

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Biopôle de Gerland - Projet d'Institut de recherche technologique BIOASTER - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Leddesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3269**

commission principale : développement économique

objet : **Biopôle de Gerland - Projet d'Institut de recherche technologique BIOASTER - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le programme investissements d'avenir est une initiative gouvernementale dont l'objectif est de financer des projets et des infrastructures de recherche et d'innovation utiles pour le développement économique et susceptibles de soutenir la compétitivité de l'économie française dans des domaines majeurs.

5 priorités stratégiques ont été définies, sur lesquelles se concentrent les moyens alloués dans le cadre du "Grand emprunt". Il s'agit de :

- l'enseignement supérieur et la formation, pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de disposer de ressources leur permettant de se hisser au meilleur niveau mondial,
- la recherche, pour développer spécifiquement les biotechnologies, impulser une nouvelle dynamique dans les laboratoires d'excellence et pour favoriser les applications industrielles de la recherche,
- les filières industrielles et les petites et moyennes entreprises (PME) pour aider et soutenir les filières de l'aéronautique, le spatial, l'automobile, le ferroviaire, la construction navale, et favoriser l'émergence de nouvelles PME et entreprises de taille intermédiaire innovantes,
- le développement durable pour renforcer le tissu industriel dans les énergies renouvelables, pour soutenir de nouveaux programmes urbains et pour accentuer la rénovation thermique des logements,
- le numérique pour accélérer la couverture du territoire français en très haut débit et favoriser l'essor d'une nouvelle économie numérique (services, usages et contenus numériques innovants).

Dans ce cadre, parmi les différents outils mobilisables, les Instituts de recherche technologique (IRT) sont des instituts thématiques pluridisciplinaires qui doivent rassembler les compétences de la recherche publique et de l'industrie dans une logique de concentration de moyens et de co-investissement. Ils sont un outil de l'excellence, dont la finalité première doit être d'accélérer le développement industriel ou de services. Pour cela, ils réunissent une masse critique suffisante de moyens et de compétences, situés sur un même lieu géographique, pour accélérer les échanges et transferts.

En termes d'activités, ils couvrent l'ensemble du processus d'innovation, en couplant programmes de recherche et plateformes technologiques, pour aller jusqu'aux démonstrateurs et au prototypage industriel. Enfin, les IRT contribuent à la visibilité internationale des compétences publiques et privées qu'ils réunissent.

Description du projet BIOASTER

L'Institut de recherche technologique en infectiologie BIOASTER, porté par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle en partenariat avec l'Institut Pasteur de Paris, a été labellisé dans le cadre du programme investissements d'avenir le 9 mai 2011.

La labellisation de ce projet, priorité n° 1 de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre du Grand emprunt, est le fruit de plus de 2 ans de travail d'élaboration, associant plusieurs dizaines de partenaires. Ce projet est la concrétisation de l'ambition portée pour le Biopôle de Gerland, d'être un site d'accueil de rang et de rayonnement internationaux pour les activités économiques et de recherche en santé humaine et animale. A partir des premières réalisations autour du pôle de compétitivité Lyonbiopôle, BIOASTER doit permettre de renforcer très significativement l'offre d'infrastructures dédiées à ces activités sur Gerland.

L'IRT BIOASTER est un institut de recherche interdisciplinaire en infectiologie, menant des programmes de recherche et développement (R&D) à partir de plateformes technologiques de très haut niveau. Le projet consiste à réunir une masse critique en R&D publique et privée de l'ordre d'un millier de chercheurs, focalisée sur des activités d'innovation à l'interface entre la recherche et le marché, pour générer des retombées industrielles.

Le projet s'appuie sur la dynamique de développement propre au domaine de l'infectieux et générée par Lyonbiopôle. Il se positionne sur l'innovation biomédicale en infectiologie et vise à répondre aux besoins exprimés par les industriels, grands groupes et PME, pour inventer de nouveaux produits et services.

L'IRT doit porter le cluster lyonnais et régional des sciences de la vie à un niveau mondial, et ainsi consolider la visibilité et l'attractivité de Lyon et Rhône-Alpes. Le renforcement des compétences locales, associé à une politique de valorisation forte, doit aussi favoriser l'émergence de jeunes entreprises, et attirer sur le territoire des projets d'investissements privés et des chercheurs internationaux de très haut niveau.

Concrètement, l'IRT proposera, au cœur du Biopôle de Gerland, des plateformes technologiques intégrées dans un ensemble immobilier qui s'apparentera à un véritable campus d'innovation technologique et qui rassemblera de nouveaux bâtiments à construire et des éléments déjà existants. L'objectif est de produire, à horizon 2018, un ensemble immobilier neuf de 30 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) pour accueillir les équipes, projets, et plateformes techniques nouvelles. L'implantation de cet ensemble immobilier est envisagée sur l'emplacement de l'actuel parc relais de Gerland, à proximité immédiate du Centre d'infectiologie de Domilyon et de la plateforme d'innovation AcCInov, en cours de construction.

Avancement du projet

L'IRT BIOASTER a été officiellement créé, en avril 2012, sous la forme d'une fondation de coopération scientifique dont les statuts ont été approuvés par décret. Sa présidence est assurée par monsieur Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux, et sa direction générale a été confiée à monsieur Jacques Berger, ancien PDG de Sanofi Pasteur.

Les investissements nécessaires au projet sont estimés à 180 M€ pour les 3 premières années, dont 60 % seraient assurés par les entreprises et collectivités partenaires.

Le budget annuel sur les 10 premières années est estimé pour sa part à 130 M€, dont 80 % destinés aux activités et investissements liés à la R&D.

La labellisation par l'Etat comprend une dotation financière correspondant à une subvention mobilisable de l'ordre de 180 M€ sur 9 ans. La première contractualisation avec l'Etat, représenté par l'Agence nationale de la recherche (ANR), a été signée le 6 juillet 2012.

De leur côté, la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes se sont engagées à travers un soutien de principe, qui pourrait représenter un financement global de l'ordre de 50 M€ sur une période de 5 ans, et qui ciblerait les investissements immobiliers propres au projet.

Une équipe est désormais constituée pour travailler notamment à cette composante immobilière et c'est dans ce cadre que des premières démarches ont été engagées auprès du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), pour l'acquisition du foncier d'assiette nécessaire au projet.

La Communauté urbaine de Lyon pourrait ainsi procéder à l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 12 085 mètres carrés et estimé à une valeur de 5 700 000 €, qui constituerait le premier apport au projet. Cette acquisition prendrait la forme d'une promesse d'achat signée, dans un premier temps, auprès du SYTRAL (2012), et réitérée dans un second temps seulement (2014). Parallèlement, un parking de 250 places serait reconstitué au second semestre 2013, à proximité des enceintes sportives du palais des sports.

La délibération proposée a pour objet l'individualisation partielle de l'autorisation de programme nécessaire à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien de la Communauté urbaine de Lyon :

a) - à l'Institut de recherche technologique en infectiologie BIOASTER et aux objectifs de développement qu'il porte pour le territoire de l'agglomération,

b) - au projet immobilier nécessaire à la concrétisation de celui-ci.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, sur l'opération n° 0P02O2814, pour un montant total de 5 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant : 5 700 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.